



OBJET : Marché n° 2022/003 - construction du poste de police municipale - déclaration sans suite du lot n° 5 " VRD, aménagements extérieurs, serrurerie, métallerie "
[Nomenclature « Actes » : 1.1 Marchés publics]

Le Maire de Villemomble,

VU les articles L 2122-22, alinéa 4 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique, notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 à 7 relatifs à la procédure adaptée et les articles R 2162-13 et 14 relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

VU la délibération n° CM/11-02-2021/01 du Conseil Municipal en date du 11 février 2021 rendue exécutoire le 1^{er} mars 2021, ayant pour objet de donner délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que certains des besoins exprimés dans le cahier des charges sont obsolètes, tandis que d'autres ont évolué et nécessitent d'être redéfinis,

CONSIDÉRANT que la collectivité a décidé de travailler sur un nouveau cahier des charges afin de prendre en compte cette nouvelle situation,

CONSIDÉRANT que le lot 5 « VRD, aménagements extérieurs, serrurerie, métallerie » ne correspond plus aux besoins de la collectivité,

D É C I D E

ARTICLE 1^{er} : De déclarer sans suite le lot n° 5 : « VRD, aménagements extérieurs, serrurerie, métallerie » pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 2 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
093-219300779-20220927-4982-CC-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27 septembre 2022

Fait à Villemomble, le 27 septembre 2022

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel BLUTEAU

